

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2024

HISTOIRE

GUIDE DE PASSATION

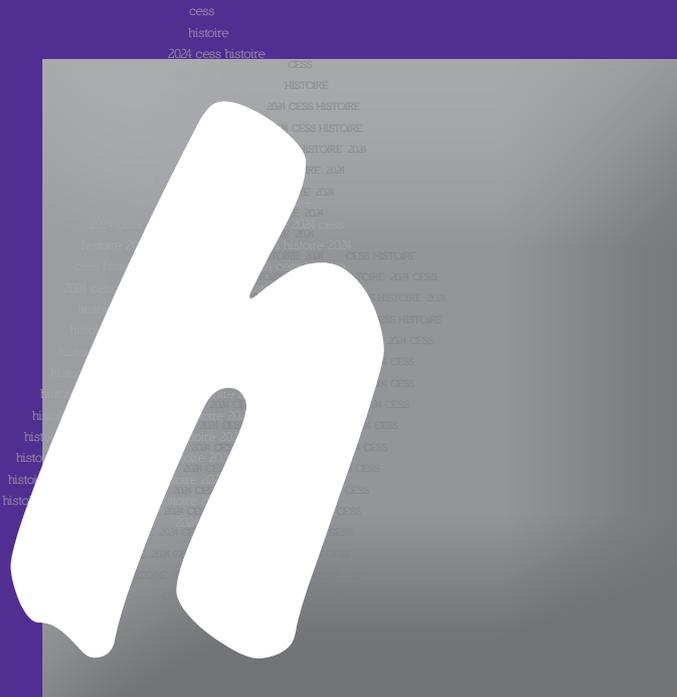


Table des matières

INTRODUCTION	3
MODALITÉS DE PASSATION	5
1. Description de l'épreuve	5
2. Description des documents	6
3. Confidentialité	6
4. Passation de l'épreuve	7
4.1 Ouverture des paquets	7
4.2 Déroulement	7
4.3 Adaptations.....	8
4.4 Élèves primo-arrivants	8
5. Correction et encodage des résultats.....	8
6. Modalités de réussite	8
7. Retours qualitatifs sur l'épreuve.....	9
8. Contacts utiles	10

Introduction

Les épreuves externes certificatives communes au terme de la dernière année de l'enseignement secondaire (CESS) évaluent la maîtrise d'une partie des compétences décrites dans les référentiels de compétences terminales. Dans l'enseignement de transition, elles concernent deux disciplines : le français et l'histoire.

Leur mise en place répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à tous les établissements. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Dans chaque école, le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction¹, des enseignantes et des enseignants².

L'épreuve d'histoire se déroulera dans toutes les écoles la matinée du **lundi 24 juin 2024**.

Elle cible la compétence de **critique**.

La participation à l'épreuve est obligatoire dans tous les établissements scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle est destinée aux élèves de 6^e année de l'enseignement général et de l'enseignement technique et artistique de transition, dans l'enseignement ordinaire ou dans l'enseignement spécialisé de forme 4.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **lundi 17 juin 2024** sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés à l'épreuve externe commune, ce dossier est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions, à l'issue de la passation de l'épreuve, à 10h30.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

M. Stéphane ADAM, inspecteur général de l'enseignement secondaire et président du groupe ;

M. Olivier BLAIRON, enseignant (depuis le 28 août 2023) ;

Mme Mélanie BOST, directrice adjointe, Direction générale du Pilotage du Système éducatif ;

Mme Marie-Claude CARLIER, enseignante (jusqu'au 30 juin 2023) ;

M. Florent DEBLECKER, conseiller au soutien et à l'accompagnement (jusqu'au 30 juin 2023) ;

¹ Dans ce guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

² Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Mme Céline DEMOUSTIER, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
M. Denis DE VLEESCHOUWER, enseignant (jusqu'au 30 juin 2023) ;
Mme Estelle DUCHESNE, formatrice ;
Mme Sarah FLOCK, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
Mme Bénédicte FRANCK, conseillère au soutien et à l'accompagnement (depuis le 28 août 2023) ;
M. David GOOVAERTS, inspecteur ;
Mme Marie HAINAUT, enseignante (depuis le 28 août 2023) ;
M. Pierre HELLA, inspecteur (jusqu'au 30 juin 2023) ;
Mme Pascale LAMBRECHTS, inspectrice et vice-présidente du groupe ;
Mme Jessica LEGRAND, enseignante ;
M. Louis LEMERCIER, enseignant (depuis le 28 août 2023) ;
Mme Catherine VERTRIEST, enseignante (jusqu'au 30 juin 2023).

Modalités de passation

1. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve certificative en histoire évalue cette année la compétence de critique telle qu'elle a déjà été mise en œuvre dans les épreuves externes certificatives précédentes, disponibles en ligne sur le site www.enseignement.be/cess (onglet « histoire »).

La thématique de l'épreuve sera en lien avec la construction européenne. La compréhension du portefeuille documentaire et de la question de recherche nécessitera la mobilisation de savoirs conceptuels et de connaissances contextuelles en lien avec la thématique. Elle ne prétend donc pas à l'exhaustivité en matière d'évaluation des compétences et des savoirs requis.

La documentation composée de traces du passé et de travaux postérieurs doit être analysée et soumise à la critique. Comme le recommandent les programmes, le corpus documentaire soumis aux élèves est varié. Les documents ont été sélectionnés en vue de permettre l'exercice de la critique historique et d'éprouver chez les élèves leur aptitude à jauger la pertinence de l'information et à en apprécier la fiabilité par rapport à une question de recherche.

Dès le début de l'enseignement secondaire, l'élève est progressivement préparé à mener à bien des tâches de critique. En effet, dans les socles de compétences pour la formation historique, on compte, par exemple, « distinguer le fait de l'opinion » ou encore « distinguer ce qui est certain de ce qui est hypothétique ». Ensuite, l'exercice de la compétence de critique se complexifie progressivement pour finalement atteindre le niveau de l'épreuve certificative de fin de la 6^e année.

Aux 2^e et 3^e degrés, cet exercice de critique se décline généralement en deux étapes successives. La première étape exige de l'élève qu'il puisse jauger la pertinence des documents soumis à son analyse : le document apporte-t-il des éléments de réponse à la question de recherche ? Quelles raisons ai-je de garder ou d'écarter ce document ? Dans la seconde étape, l'élève est invité, sans se prononcer définitivement, à soumettre à la critique de fiabilité les documents : ai-je des raisons objectives de me fier ou de me méfier de ce document ?

2. DESCRIPTION DES DOCUMENTS

L'épreuve comporte deux livrets : *Consignes* et *Portefeuille de documents*.

Ceux-ci sont distribués aux écoles emballés dans des paquets scellés sous plastique.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard :**
 - 10 exemplaires des *Consignes*,
 - 10 exemplaires du *Portefeuille de documents* ;

- **pour les versions adaptées V1 et V2 :**
 - 1 exemplaire des *Consignes*,
 - 1 exemplaire du *Portefeuille de documents*.

Une version adaptée V2 électronique est également téléchargeable le matin de l'épreuve sur la plateforme sécurisée accessible à la direction.

Le **guide de correction** de l'épreuve sera, quant à lui, disponible via la plateforme sécurisée accessible aux directions le **24 juin 2024**, dès 10h30.

3. CONFIDENTIALITÉ

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

Secret professionnel et confidentialité

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont soumis au secret professionnel lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maîtrise, ouvriers, bénévoles...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

Bris des scellés

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

En cas de problème

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir immédiatement l'Administration à l'adresse : evaluations.externes@cfwb.be.

L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.

4. PASSATION DE L'ÉPREUVE

4.1 Ouverture des paquets

Le **lundi 24 juin 2024**, au plus tôt à 07h00, la direction déchire le film plastique des paquets correspondant au jour de passation et télécharge les documents nécessaires sur EVAEXT. Elle répartit ensuite les documents entre les enseignants ou personnes responsables de la passation.

4.2 Déroulement

Le local de passation doit impérativement être neutre. La direction veillera à ce que les supports, affiches, panneaux, cartes susceptibles de fournir des informations ou d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve soient préalablement enlevés.

La surveillance de la passation est placée sous la responsabilité de la direction.

Installation des élèves et distribution des documents

Les élèves sont installés dans un local de passation adapté. L'enseignant distribue les deux livrets destinés aux élèves.

Ceux-ci peuvent disposer chacun de feuilles de brouillon et d'un dictionnaire (les dictionnaires comportant une section « noms propres » sont autorisés). Les élèves peuvent également disposer d'un casque antibruit et de feutres fluorescents.

L'épreuve débute entre 08h15 et 08h45, selon les dispositions pratiques fixées par la direction. Le temps prévu pour l'épreuve est de deux périodes de 50 minutes. La durée de l'épreuve est fixée en **minutes effectives**, c'est-à-dire que l'épreuve commence uniquement quand les élèves sont installés dans leur local, face à leurs livrets.

Attention : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves ne sont pas autorisées.

L'enseignant récupère les documents après 100 minutes effectives. Il est important que cette consigne soit respectée **pour garantir l'égalité des conditions de passation** entre les classes et les écoles.

4.3 Adaptations

Pour les élèves à besoins spécifiques, la durée de l'épreuve peut être aménagée par octroi de temps supplémentaire. Il peut s'agir de temps après ou avant l'épreuve, sans toutefois modifier l'heure d'ouverture des paquets (à partir de 07h00) ni entraver le temps nécessaire à la correction.

Ces élèves peuvent aussi bénéficier d'une relance attentionnelle.

Pour toutes les autres adaptations et leurs conditions de mise en place, consultez la [circulaire 9188](#) du 11 mars 2024 « Dispositions relatives à l'organisation des épreuves externes certificatives 'CE1D' et 'CESS' de l'année scolaire 2023-2024 ».

4.4 Élèves primo-arrivants

Lors de la passation de l'épreuve, l'élève primo-arrivant peut disposer des aménagements suivants :

- utilisation d'un dictionnaire français-langue maternelle ou d'un logiciel de traduction ne requérant pas de connexion internet ;
- temps supplémentaire.

5. CORRECTION ET ENCODAGE DES RESULTATS

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de la direction.

Les consignes de correction de chaque épreuve sont précisées dans le **guide de correction**. Celui-ci sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée accessible à la direction **le lundi 24 juin 2024 à 10h30**. Il doit immédiatement être transmis aux enseignants concernés.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour répondre aux questions des correcteurs. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles ».

Le guide de correction contient également des instructions d'encodage des résultats. Cet encodage se fera au moyen de grilles, déjà complétées par des informations administratives concernant les élèves. Les instructions de récupération des grilles seront envoyées par e-mail aux directions à partir du mardi 18 juin 2024.

6. MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres

compétences relatives à cette discipline.

La pondération de la compétence visée par l'épreuve externe par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise la compétence et les savoirs visés. Le conseil de classe prend en compte les besoins spécifiques de l'élève comme expliqué ci-dessous. Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3e degré ;
- l'avis des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la circulaire 9188 du 11 mars 2024.

7.RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2024. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 27 juin 2024** à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants d'histoire pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/240884001896360> ou en scannant le QR code suivant :



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2024*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be, présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

8. CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre général :

Catherine SMITS
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 82 87 ou 02/690 81 91
cess@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve :

La permanence d'histoire est organisée au 02/690 84 98

- le lundi 24 juin 2024 de 13h à 16h ;
- le mardi 25 juin 2024 de 9h à 12h et de 13h à 16h ;
- et le mercredi 26 juin 2024 de 09h à 12h et de 13h à 16h.

cess@cfwb.be

Pour une question relative à l'encodage des résultats :

Adrien ALLART
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 80 37
evaluations.externes@cfwb.be

Thierry LIBERT
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/451 63 71
evaluations.externes@cfwb.be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CESS2024

HISTOIRE

GUIDE DE CORRECTION
24 JUIN



TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
1. MODALITÉS DE CORRECTION	4
DESCRIPTION DES CRITÈRES DE CORRECTION	4
1. Pertinence des documents	4
2. Fiabilité issue de l'examen de chaque document	5
3. Fiabilité reposant sur des recoupements avec un ou plusieurs documents	9
GRILLE DE CORRECTION (à photocopier en x exemplaires).....	10
2. MODALITÉS DE RÉUSSITE	14
3. ENCODAGE DES RÉSULTATS	14
4. TRANSMISSION DES RÉSULTATS	15
5. RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE	15
6. CONTACTS UTILES.....	16
7. ET L'ANNÉE PROCHAINE ?	16

PRÉAMBULE

L'épreuve certificative en histoire évalue cette année la compétence de critique telle qu'elle a déjà été mise en œuvre dans les épreuves externes certificatives précédentes, disponibles en ligne sur le site www.enseignement.be/cess (onglet « histoire »).

À la suite de la partie « Description des indicateurs de correction », le correcteur¹ trouvera, p. 10-13, la grille de correction à photocopier en x exemplaires (une grille par élève). Une liste des arguments de fiabilité recevables est incorporée dans cette grille.

POUR TOUTE QUESTION RELATIVE A LA CORRECTION DE L'ÉPREUVE :

Le numéro de téléphone d'accès à la permanence CESS histoire est le suivant : **02.690.84.98**

Permanence le jour de l'épreuve de 13 h à 16 h, les deux jours ouvrables suivants de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

¹ Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

1. MODALITÉS DE CORRECTION

DESCRIPTION DES CRITÈRES DE CORRECTION

1. Pertinence des documents

L'élève doit déterminer et justifier la pertinence ou la non-pertinence des documents 1 à 3.

Attention

1. Dès que l'élève coche erronément la case « OUI » ou « NON », aucun point n'est attribué pour le document concerné.
2. De la même manière, l'élève qui coche correctement la case « OUI » ou « NON » mais qui n'apporte aucune justification n'obtient pas de points pour ce document.

Pour chaque document, l'élève obtient :

- **2 points** pour l'avoir correctement identifié comme pertinent ou non pertinent **et** mentionné le(s) critère(s) respecté(s) ou non.
- **6 points supplémentaires** pour avoir développé ce(s) critère(s) respecté(s) ou non en confrontant des informations précises tirées du document avec la question de recherche.

Au total, pour chaque document, qu'il soit pertinent ou non, l'élève peut obtenir un maximum de **8 points**.

Le correcteur trouvera ci-dessous quelques exemples de réponses.

DOCUMENT 1

Ce document n'est pas pertinent : les critères de thème et/ou de temps ne sont pas respectés.
Cette réponse vaut **2 points**.

L'élève justifie ensuite sa réponse :

- *le critère du thème n'est pas respecté puisque l'interviewé Edgar Morin évoque l'évolution actuelle de l'Union européenne et non les objectifs du projet de construction de la Communauté européenne ;*
- *le critère du temps n'est pas respecté puisque le document évoque l'année 2020, alors que la question de recherche évoque les deux décennies qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale.*

Un seul critère non rencontré suffit à écarter un document.

Si l'élève développe un des deux critères non rencontrés, il obtient **6 points**. Si l'élève en développe deux, il obtient également 6 points.

DOCUMENT 2

Ce document est pertinent : les critères de thème, temps et lieu sont respectés.
Cette réponse vaut **2 points**.

Selon les pratiques de classe, la formulation peut différer. À titre d'exemples : *Thème : les objectifs prioritaires des fondateurs de la Communauté européenne ; temps : 1945-1965 ; lieu : Europe ou Thème : OK, temps : OK, lieu : OK.*

Pour chaque critère rencontré, l'élève justifie ensuite sa réponse en confrontant explicitement des informations précises tirées du document avec la question de recherche :

- pour le thème : *le document évoque la volonté partagée d'une Europe politique forte qui pèse dans le monde et la question de recherche concerne bien les objectifs prioritaires de la construction européenne. Ceci vaut 2 points ;*
- pour le temps : *le texte évoque les premières années de la Communauté européenne, fin des années 1940, début des années 1950. Nous sommes donc bien dans les deux premières décennies sur lesquelles porte la question de recherche. Ceci vaut 2 points ;*
- pour le lieu : *le document mentionne les pays fondateurs de l'Europe et la question de recherche évoque le projet de construction européenne. Ceci vaut 2 points.*

Pour le document pertinent, l'élève peut obtenir **2, 4 ou 6 points** pour la justification.

DOCUMENT 3

Ce document n'est pas pertinent : les critères de thème et/ou de temps ne sont pas respectés.
Cette réponse vaut **2 points**.

L'élève justifie ensuite sa réponse :

- *le thème n'est pas respecté car le projet d'États-Unis d'Europe, porté dans le contexte de la Société des Nations, n'est pas équivalent à celui de la Communauté européenne ; il est d'ailleurs resté à l'état de projet ;*
- *un critère non respecté est le temps puisqu'il se situe pendant l'entre-deux guerres et non durant les deux décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale.*

Un seul critère non rencontré suffit à écarter un document.

Si l'élève développe un des deux critères non rencontrés, il obtient **6 points**. Si l'élève en développe deux, il obtient également 6 points.

2. Fiabilité issue de l'examen de chaque document

Dans cette partie, les raisons de se fier ou de se méfier reposent sur l'analyse de chaque document considéré individuellement. L'élève justifie ces raisons en analysant le document et sa notice ou en établissant un lien pertinent entre le document et ses connaissances.

Pour chaque document, le tableau de réponse est divisé en deux colonnes : l'une pour les raisons de se fier, l'autre pour les raisons de se méfier. L'élève doit remplir au moins une raison de se fier ou de se méfier par document et formuler 10 raisons au total sur l'ensemble des documents 4 à 8. Toutes les colonnes ne doivent pas obligatoirement être remplies.

Attention :

1. Seules 10 raisons seront prises en compte par le correcteur. Si l'élève a énoncé plus de 10 raisons pour l'ensemble des documents 4 à 8, le correcteur ne tiendra compte que des 10 premières, dans leur ordre d'apparition sur la feuille de réponse de l'élève.
2. Aucun point ne sera attribué aux raisons comportant des erreurs importantes.

En pages 10 à 13, le professeur trouvera une liste d'arguments de fiabilité recevables intégrée à la grille de correction.

D'une façon générale, doit être considérée comme correcte :

- toute réponse formulée différemment des propositions mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans la liste, mais dont le professeur valide le contenu.

Chaque puce de la liste des arguments de fiabilité doit être considérée comme une réponse différente.

Pour chaque raison, l'élève obtient :

- **1 point** pour avoir cité une raison de se fier ou de se méfier valable.
- **1 ou 4 point(s) supplémentaire(s)** pour avoir justifié cette raison.

Au total, pour chaque raison avancée, l'élève peut obtenir un maximum de **5 points**.

Si l'élève formule une justification développée, sa réponse vaut 4 points.

Si l'élève formule une justification insuffisamment développée, sa réponse vaut 1 point.

Ce pourrait être le cas, par exemple, si la justification

- présente trop d'imprécision :
 - pour désigner les acteurs impliqués, une connaissance, une position idéologique...
 - dans la reformulation d'un extrait, l'identification d'un élément iconographique...
 - dans la terminologie utilisée...
- présente une maladresse dans la construction syntaxique qui entraîne une confusion potentielle dans la compréhension de la réponse (par exemple, l'élève parle toujours en « il » tout en changeant de sujet ; l'élève utilise mal les connecteurs logiques...);
- cible mal ou insuffisamment les informations mises à sa disposition pour expliciter sa raison (citation inadéquate ou trop longue, indication biographique ou contextuelle trop longue ou redondante...);
- est trop incomplète dans son explicitation :
 - la richesse des informations mises à disposition est insuffisamment exploitée,
 - une mise en corrélation est inachevée...
- présente une incohérence partielle.

Voici quelques exemples clarifiant l'esprit dans lequel le professeur attribuera les points :

DOCUMENT 4 *L'Europe, ça me concerne !*

- Des éléments du texte peuvent être recoupés avec des connaissances apprises.

Une raison de se fier au document est que celui-ci s'appuie sur des connaissances vérifiables.

Si l'élève écrit seulement *Le texte contient des données vérifiables*, sa réponse vaut **1 point**.

Si l'élève rédige une justification insuffisamment développée, sa réponse vaut **1 point** supplémentaire.

Par contre, si l'élève développe et précise *Des éléments du texte peuvent être recoupés avec nos connaissances : « Et voici moins de vingt ans, certains des Douze d'aujourd'hui vivaient toujours sous un régime dictatorial » fait référence aux situations de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce*, sa réponse vaut **4 points** supplémentaires.

DOCUMENT 5 Paul-Henri SPAAK, « Une révolution européenne ? »

- L'auteur n'est pas neutre : il exprime une opinion.

Une raison de se méfier de ce document est que son auteur n'est pas neutre.

Si l'élève écrit seulement *L'auteur n'est pas neutre* ou *L'auteur exprime une opinion*, sa réponse vaut **1 point**.

Si l'élève rédige une justification insuffisamment développée, sa réponse vaut **1 point** supplémentaire.

Par contre, si l'élève développe et précise : *L'auteur n'est pas neutre : il exprime une opinion dans les expressions suivantes : « une nouvelle conviction que j'ai extrêmement forte, je pense, je crois au fond que... »*, sa réponse vaut **4 points** supplémentaires.

DOCUMENT 6 Ernest BURNELLE, « Schuman contre nos mineurs et nos métallurgistes »

- L'auteur cherche à convaincre : il généralise.

Une raison de se méfier de ce document est que son auteur cherche à convaincre : le texte contient des généralisations.

Si l'élève écrit seulement *L'auteur cherche à convaincre* ou *Le texte contient des généralisations*, sa réponse vaut **1 point**.

Si l'élève rédige une justification insuffisamment développée, sa réponse vaut **1 point** supplémentaire.

Par contre, si l'élève développe et précise *L'auteur cherche à convaincre : il procède à des généralisations abusives, notamment « rien de bon pour les travailleurs ne sortira d'un accord entre les capitalistes qui ont soutenu Pétain et ceux qui ont aidé Hitler »*. *Tous les entrepreneurs n'ont pas soutenu Pétain*, la réponse vaut **4 points** supplémentaires.

DOCUMENT 7 David LOW, « Runaway Romance over the Anvil »

- L'auteur caricature : il grossit le trait.

Une raison de se méfier du document est que celui-ci est une caricature.

Si l'élève écrit seulement *Le document est une caricature* ou *L'auteur grossit le trait*, sa réponse vaut **1 point**.

Si l'élève rédige une justification insuffisamment développée, sa réponse vaut **1 point** supplémentaire.

Par contre, si l'élève développe et précise *L'auteur pose un regard ironique sur l'actualité européenne : il caricature. Il met en scène l'accord sur la CECA en représentant Robert Schuman et Konrad Adenauer sous les traits de nouveaux mariés, la mariée étant le premier chancelier de la RFA* », sa réponse vaut **4 points** supplémentaires.

Raisons non valables

De façon générale, le type d'arguments figurant ci-dessous ne sera pas accepté :

Raisons de se fier

- *L'auteur est contemporain des faits.* On acceptera par contre *témoin des faits / témoin direct / témoin indirect / acteur des faits.*
- *L'auteur est objectif.* On acceptera par contre *l'auteur essaie d'être objectif.*

Raisons de se méfier

- *Le document est un extrait de texte, on n'a pas connaissance de l'entièreté du document ou Le document est lacunaire.*
- *Le texte est une traduction. Des erreurs ont pu être commises.*
- Les procès d'intention, c'est-à-dire des allégations non étayées comme *L'auteur a peut-être menti* ou *Le texte est extrait d'un livre publié dans un but commercial*, ou encore *L'auteur est un homme politique, donc il cherche à être réélu.* On acceptera par contre *L'auteur est un homme politique, donc il est engagé.*
- *L'auteur n'a pas vécu les faits.*

Attention

Comme indicateurs supplémentaires de **la qualité** et de la **richesse** des réponses de l'élève pour la critique de fiabilité, on tiendra compte des aspects suivants :

1. L'élève couvre chaque document par au moins une raison de se fier ou de se méfier.

0 – 2 points

2. L'élève recourt à des arguments de nature variée.

Comme dans les exemples ci-dessus, les arguments avancés par l'élève peuvent être basés sur :

- des éléments issus des notices biographiques ou explicatives ou des références, souvent appelés de critique externe ;
- la mobilisation de savoirs préalables, en lien avec le contexte ;
- l'analyse du contenu comme les faits relatés, les courants idéologiques invoqués, l'expression d'opinion ou de sentiment, le lexique utilisé, les symboles, les couleurs, le cadrage...
- le type de document : travail scientifique, correspondance privée, caricature, propagande, mémoires, documents juridiques, documents officiels...

Si l'élève a formulé des arguments relevant :

- d'au moins deux catégories différentes, il a 2 points.
- d'au moins trois catégories différentes, il a 4 points.

0 – 2 – 4 points

3. Fiabilité reposant sur des recoupements avec un ou plusieurs documents

Dans cette partie, les 4 raisons de se fier ou de se méfier procèdent de recoupements d'informations semblables ou contradictoires entre le document analysé et un ou plusieurs autres des documents 4, 5, 6 et 7.

Pour chaque raison, l'élève obtient :

- **1 point** pour avoir cité une raison de se fier ou de se méfier valable en recoupant des informations semblables ou contradictoires entre le document analysé et un ou plusieurs documents.
- **4 points supplémentaires** pour avoir justifié correctement cette raison en précisant ce lien.

Au total, pour chaque raison avancée, l'élève peut obtenir un maximum de **5 points**.

Exemple de recouplement entre les documents :

RECOUPEMENT DU DOCUMENT 6 AVEC LE DOCUMENT 4

Ernest BURNELLE, « Schuman contre nos mineurs et nos métallurgistes » et *L'Europe, ça me concerne !*

- Raison de se méfier : l'article de Burnelle (document 6) et le document 4 se contredisent sur l'importance de la paix comme mobile de la construction européenne.

Si l'élève écrit seulement *Des informations du document 6 sont contredites par le document 4*, la réponse vaut **1 point**.

Si l'élève développe et précise *Ernest Burnelle affirme que la paix n'est qu'un argument de façade du Plan Schuman alors que, dans la publication du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, on lit que « l'union européenne était, dans l'esprit de ses pères, qui venaient de vivre les horreurs de la seconde guerre mondiale, un moyen d'ancrer la paix et la démocratie sur le continent »*, la réponse vaut **4 points** supplémentaires.

D'une façon générale, doit être considérée comme correcte :

- toute réponse formulée différemment des propositions mais de contenu équivalent ;
- toute réponse non évoquée dans la liste, mais dont le professeur valide le contenu.

Raisons non valables

De façon générale, le type d'argument suivant ne sera pas accepté :

L'auteur travaille dans le domaine de l'économie comme l'auteur du document x. Il est donc compétent et c'est une raison de se fier. En effet, l'élève doit baser sa justification sur la confrontation des contenus et non sur la compétence des auteurs.

GRILLE DE CORRECTION (à photocopier en x exemplaires)

NOM :

Prénom :

Classe :

1. PERTINENCE DES DOCUMENTS 1, 2 ET 3

<p>L'élève identifie les documents 1 et 3 comme non pertinents et mentionne le(s) critère(s) non respecté(s). 0 – 2 points (x 2)</p>	0 – 2	0 – 2
<p>L'élève développe le(s) critère(s) non respecté(s) en confrontant des informations précises tirées des documents 1 et 3 avec la question de recherche. 0 – 6 points (x 2)</p>	0 – 6	0 – 6
<p>L'élève identifie le document 2 comme pertinent et mentionne les 3 critères rencontrés 0 – 2 points</p>	0 – 2	
<p>L'élève confirme chacun de ces critères par des informations précises puisées dans le document 2, en lien avec la question de recherche. 0 – 2 – 4 – 6 points</p>	0 – 2 – 4 – 6	
PERTINENCE	Sous-TOTAL	/ 24

2 - FIABILITE DES DOCUMENTS 4 A 8

Document 4 : L'Europe, ça me concerne !	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La source est officielle : c'est un document émis par le gouvernement belge, une institution démocratique. • La source est nuancée, le discours est critique : <i>les récentes crises ont montré les limites du système...</i> • Des éléments du texte peuvent être recoupés avec nos connaissances : <i>Et voici moins de vingt ans, certains des Douze d'aujourd'hui vivaient toujours sous un régime dictatorial</i> fait référence aux situations de l'Espagne, du Portugal et de la Grèce. • ... <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur n'est pas neutre : il sert la promotion d'un discours pro-européen. • Le discours est engagé : il utilise des adverbes et des adjectifs orientés. Par exemple : <i>un acquis tellement évident - mécanisme fatal qui avait ensanglanté le continent.</i> • L'auteur cherche à convaincre : il souligne à plusieurs reprises l'avantage pour les petites nations comme la Belgique d'appartenir à un grand ensemble : <i>plus la Communauté s'étend, plus elle s'avère intéressante pour les Belges.</i> • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 1 – 4 (x ...)</p>
Document 5 : Paul-Henri SPAAK, « Une révolution européenne ? »	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est compétent : c'est un homme politique d'expérience (ancien ministre) et de stature internationale. • L'auteur est acteur des faits : c'est un des pères fondateurs de l'Union européenne. • L'auteur exprime un point de vue modéré : bien que socialiste, il a un discours vis-à-vis du catholicisme qui dépasse le clivage socialistes/sociaux-chrétiens. • L'auteur prend de la distance par rapport à son vécu : il est favorable à l'intégration de l'Allemagne, malgré sa tragique expérience des deux guerres mondiales. • L'auteur est précis : il s'appuie sur des dates (Armistice de 1945, Coup de Prague de 1948) et sur des chiffres (mention du nombre d'habitants...) vérifiables. • Les faits mentionnés et/ou décrits par l'auteur recoupent des informations vues en classe : les communistes ont pris le pouvoir à Prague en février 1948, il y a une bipolarisation du monde... • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 1 – 4 (x ...)</p>

<p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est engagé : il défend le projet de construction européenne. • L'auteur est engagé : membre du PSB, il met en avant une dimension sociale dans la construction européenne et promet un avenir social <i>extrêmement brillant</i>. • L'auteur cherche à convaincre : il s'agit d'un discours politique prononcé en Italie l'année de la signature du Traité de Rome. Spaak défend les décisions actées : <i>l'avenir appartient aux grandes communautés</i>. • L'auteur cherche à convaincre : il utilise des mots pour frapper l'imagination : l'Europe doit être une <i>barrière</i> contre <i>l'impérialisme soviétique</i>. • L'auteur cherche à convaincre : il dramatise et joue sur la peur de la propagation du communisme : <i>nous risquons de voir l'Europe toute entière submergée</i>. • L'auteur n'est pas neutre, il exprime son opinion : <i>une nouvelle conviction que j'ai extrêmement forte, je pense, je crois au fond que...</i> • L'auteur n'est pas neutre : il manque de nuance. Il présente une vision du communisme où <i>il n'y a rien à la mesure de l'homme</i> / Selon ses termes, le projet européen : <i>c'est vraiment la défense de l'homme</i> contre le communisme qui <i>nie et méprise l'homme</i>. • ... 	
Document 6 : E. BURNELLE, « Schuman contre nos mineurs et nos métallurgistes »	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est informé : il est rédacteur en chef du journal <i>Le Drapeau rouge</i> de 1949 à 1950. • L'auteur est acteur des faits : il est député au Parlement belge de 1946 à 1949. • L'auteur se réfère à des faits vérifiables : l'objectif de Schuman est de créer une autorité qui aura le pouvoir de régler la production d'acier (CECA). • ... <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le Drapeau rouge</i> est un journal engagé : il est communiste. • L'auteur est engagé : il est communiste. Cette pensée politique privilégie la planification économique contre la libre concurrence / L'auteur est communiste et son parti est opposé au plan Marshall. • L'auteur est engagé : le texte exprime une idéologie. Le plan Schuman est présenté comme reflétant les objectifs impérialistes des capitalistes qui ont soutenu Pétain. • L'auteur cherche à convaincre, il caricature. Burnelle est opposé aux <i>magnats français</i> et aux <i>magnats de la Ruhr</i> ; il évoque des <i>pays marshallisés</i>. • L'auteur cherche à convaincre : le ton est ironique. Par exemple : <i>M. SCHUMAN a trouvé le remède à la crise économique [...] Il a « son plan »</i>. • L'auteur cherche à convaincre : il contient des généralisations abusives, notamment <i>rien de bon pour les travailleurs</i> ne sortira d'un accord <i>entre les capitalistes qui ont soutenu Pétain et ceux qui ont aidé Hitler</i>. Tous les entrepreneurs n'ont pas soutenu Pétain. • L'auteur manque de nuance : il utilise un vocabulaire outrancier. Il compare les industriels à des <i>capitalistes du IVe Reich</i>. • L'auteur cherche à convaincre : il ponctue son discours par de nombreux guillemets, des points d'exclamation et des majuscules. • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 1 – 4 (x ...)</p>
Document 7 : David LOW, « Runaway Romance over the Anvil »	
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est reconnu : ses caricatures politiques sont publiées dans plus de 200 journaux britanniques et étrangers dont le <i>Daily Herald</i>. • L'auteur base sa caricature sur des données vérifiables : l'Allemagne et la France étaient peu de temps auparavant des États en guerre (mariage improbable), les États-Unis soutenaient la relance économique européenne. • L'auteur met au centre de sa caricature l'enclume et en arrière-fond les industries : on a appris que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est un des premiers objectifs réalisés de la construction européenne. • ... <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est ironique : il présente les États-Unis comme surpris par le plan Schuman alors qu'ils ont joué un rôle dans la construction européenne depuis le plan Marshall. • Le document est une caricature, il grossit le trait : l'Allemagne est représentée sous l'aspect d'une jeune mariée / déforme la réalité en mettant en scène le Plan Schuman sous la forme d'un mariage (<i>Oktoberfest</i>). • L'auteur est engagé : à travers l'image du livre caché par Acheson, l'auteur met en évidence l'influence économique et politique américaine derrière le projet européen. 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 1 – 4 (x ...)</p>

Document 8 Michel DUMOULIN, « Ces Belges qui ont fait l'Europe. Entretien »		
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur est compétent : il est historien, spécialiste de la construction européenne. • L'auteur est reconnu par le monde scientifique : il est professeur émérite de l'UCL. • L'auteur est précis et rigoureux : il date les faits et les échanges (1952, 1949, 1948). • L'auteur s'appuie sur des données vérifiables : il a été vu au cours qu'en effet, <i>l'administration américaine poussait l'Europe à être un rempart contre le communisme</i>. De même, nous avons appris que <i>la menace soviétique et l'appui américain ont stimulé l'élan européen</i>. • ... <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'auteur cherche à accrocher l'attention des lecteurs : il utilise un vocabulaire imagé et peu modéré : <i>Churchill voulait la peau des petits pays d'Europe, mettre ces pays au pas, âme damnée</i>. • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 1 – 4 (x ...)</p>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les documents ont été analysés 		0 – 2
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève a mobilisé des arguments de nature variée 		0 – 2 – 4
FIABILITE DE CHAQUE DOCUMENT CONSIDERE ISOLEMENT	Sous-TOTAL	/ 56

3 - FIABILITE DES DOCUMENTS 4 A 7 REPOSANT SUR DES RECOUPEMENTS AVEC UN OU PLUSIEURS DOCUMENTS

RAPPEL : UNE MEME RAISON NE PEUT ETRE ENONCEE DEUX FOIS.

Recoupements possibles du document 4 avec un ou plusieurs documents		
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <p>Recoupements avec le document 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents 4 et 5 soulignent tous deux le bénéfice des regroupements entre États. • Les documents 4 et 5 expriment l'idée que l'Europe garantit un meilleur avenir économique. • Ces deux documents évoquent la menace de tomber dans des régimes antidémocratiques, impérialistes. • ... <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <p>Au contraire du document 4, le document 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • ... affirme que la paix n'est qu'un argument de façade. • ... conteste l'enrichissement des Européens par la construction européenne : au contraire, selon le <i>Drapeau rouge</i>, des fermetures d'entreprises et le chômage sont plutôt à prévoir. • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 4 (x ...)</p>	
Recoupements possibles du document 5 avec un ou plusieurs documents		
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <p>Recoupements avec le document 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les documents 4 et 5 soulignent tous deux le bénéfice des regroupements entre États. • Les documents 4 et 5 expriment l'idée que l'Europe garantit un meilleur avenir économique. • Les deux documents évoquent la menace de tomber dans des régimes antidémocratiques, impérialistes. • ... <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <p>Au contraire du document 5, le document 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • ... conteste l'enrichissement des Européens par la construction européenne : au contraire, selon le <i>Drapeau rouge</i>, des fermetures d'entreprises et le chômage sont plutôt à prévoir. • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 4 (x ...)</p>	

Recoupements possibles du document 6 avec un ou plusieurs documents		
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <p>Recoupements avec le document 7</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ces deux documents attestent de l'influence des USA dans la création de la CECA. • ... <p>Raison(s) de s'en méfier</p> <p>Par confrontation avec le document 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ernest Burnelle affirme que la paix n'est qu'un argument de façade du Plan Schuman alors que dans la publication du Ministère des Affaires étrangères de Belgique, on lit que « l'union européenne était, dans l'esprit de ses pères, qui venaient de vivre les horreurs de la seconde guerre mondiale, un moyen d'ancrer la paix et la démocratie sur le continent ». • Au contraire du document 4 qui expose que la Communauté européenne offre plus de chance par habitant, de gagner de l'argent, pour le <i>Drapeau rouge</i>, le plan Schuman s'accompagnera plutôt de fermetures d'entreprises et de chômage. <p>Au contraire du document 5, le document 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • ... conteste l'enrichissement des Européens par la construction européenne : au contraire, selon le <i>Drapeau rouge</i>, des fermetures d'entreprises et le chômage sont plutôt à prévoir. • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 4 (x ...)</p>	
Recoupements possibles du document 7 avec un ou plusieurs documents		
<p>Raison(s) de s'y fier :</p> <p>Avec le document 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étonnement affiché par l'Américain devant les mariés rappelle que la France et l'Allemagne étaient encore en guerre peu de temps auparavant. Cette idée est développée dans la phrase du document 4 : « l'union européenne était, dans l'esprit de ses pères, qui venaient de vivre les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, un moyen d'ancrer la paix et la démocratie sur le continent. » <p>Avec le document 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la caricature de Low, Ernest Bevin et Dean Acheson – qui assistent au mariage – sont deux fervents architectes du Plan Marshall et de l'alliance militaire entre les États-Unis et l'Europe de l'Ouest, à savoir l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) dans une logique de guerre des blocs. Ceci rejoint le document 5, où Spaak, un des fondateurs de la CEE, déclare que l'anticommunisme est un des fondements de la construction européenne. <p>Avec le document 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document 6, comme le document 7, souligne le rôle des ressources charbonnières et métallurgiques et la collaboration des industriels français et allemands, dans le plan Schuman. • Ces deux documents attestent de l'influence des USA dans la création de la CECA. • ... <p>Raison(s) de s'en méfier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ... 	<p>Raisons : 0 – 1 (x ...)</p> <p>Justifications : 0 – 4 (x ...)</p>	
FIABILITÉ DES DOCUMENTS 4 À 7 REPOSANT SUR DES RECOUPEMENTS	SOUS-TOTAL	/ 20

TOTAL GENERAL

/ 100

2. MODALITÉS DE RÉUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50 % des points.

La décision d'octroi du certificat d'enseignement secondaire supérieur à l'élève est basée sur les résultats obtenus à l'épreuve externe pour ce qui concerne la compétence ciblée dans la discipline évaluée, et les résultats aux évaluations internes pour ce qui concerne les autres compétences relatives à cette discipline.

La pondération de la compétence visée par l'épreuve externe par rapport aux autres compétences est laissée à l'appréciation du conseil de classe.

En cas de réussite à l'épreuve externe, le conseil de classe considère que l'élève a atteint la maîtrise de la compétence visée dans la discipline concernée.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer à l'épreuve maîtrise la compétence et les savoirs visés. Il prend en compte les besoins spécifiques de l'élève comme expliqué ci-dessous.

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux années suivies au 3e degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) dans la ou les discipline(s) concernée(s) ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile comme, le cas échéant, le protocole d'aménagements raisonnables ou le protocole d'intégration.

Les conditions de réussite prévues par le règlement des études du pouvoir organisateur restent pleinement d'application sauf en cas de décision ultérieure du gouvernement.

Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la [circulaire 9188 du 11 mars 2024](#).

3. ENCODAGE DES RÉSULTATS

L'encodage des résultats et leur transmission à l'Administration s'effectue en remplissant une grille dans un fichier tableur au format .xlsx.

Afin d'alléger la tâche d'encodage des écoles, les grilles préremplies par l'Administration ont été communiquées aux directions au mois de mars 2024. Ces grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. L'encodeur doit indiquer, pour chaque élève, la cote obtenue par indicateur. Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.

Si l'Administration n'a pas reçu de l'école en mars la liste des élèves répartis par classe, ces différents champs doivent être remplis manuellement.

Un mode d'emploi détaillé figure à l'onglet « **Instructions** » de la grille.

Le fichier d'encodage permet :

- le calcul du score global de chaque élève ;
- l'encodage des résultats des élèves à chaque épreuve, afin de les envoyer à la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations ;
- la création automatique de bilans imprimables, utiles lors des conseils de classe ;
- l'analyse des résultats par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour permettre de mieux évaluer celle-ci.

Une fois l'encodage complété (onglet « **Encodage** »), la feuille d'encodage génère automatiquement deux séries de données.

À l'onglet « **Bilans** », une feuille par élève reprend son résultat total ainsi que son résultat par critère et par indicateur, de même que le statut des données collectées (données complètes, incomplètes, élève absent, élève partiellement absent). Ces feuilles peuvent être imprimées pour les conseils de classe.

À l'onglet « **Analyses** », un tableau général consigne les résultats par élève ainsi que par critère et par indicateur, la moyenne des résultats de la classe, l'écart-type calculé entre les résultats des élèves ainsi que les taux de réussite (globaux, par critère et par indicateur).

L'encodage sera effectué pour chacune des classes.

4. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage remplies avec les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction transmet les résultats à l'Administration pour le **1er juillet 2024** au plus tard, en déposant les grilles remplies dans l'application Platra. Le mode d'emploi de Platra est disponible sur la page d'accueil de l'application.

Confidentialité des résultats

Conformément à l'article 36/8 du décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire, les résultats obtenus à l'épreuve certificative externe commune ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des établissements scolaires. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements.

Les membres du personnel et les pouvoirs organisateurs des établissements scolaires qui ont connaissance des résultats obtenus à l'épreuve externe commune sont tenus à cet égard par le secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

Le non-respect de l'interdiction de divulgation constitue une pratique déloyale au sens de l'article 41, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement.

5. RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE

Dans le souci d'améliorer le dispositif, les directions et les enseignants seront invités, après la session d'épreuves externes, à répondre à un questionnaire réalisé par la Direction des Standards éducatifs et des Évaluations visant à établir, avec leur collaboration, le bilan des épreuves externes communes de juin 2023. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 27 juin 2024** à ce propos.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants d'histoire pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/240884001896360> ou en scannant le QR code suivant :



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2024*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be/cess,

présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

6. CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre général

- **Catherine Smits**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 82 87 ou 02 690 81 91

cess@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve

- La permanence d'histoire est organisée au **02 690 84 98**

- le lundi 24 juin 2024 de 13 h à 16 h

- les mardi 25 juin et mercredi 26 juin 2024 de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

cess@cfwb.be

Pour une question relative à l'encodage des résultats

- **Adrien Allart**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 690 80 37

evaluations.externes@cfwb.be

- **Thierry Libert**

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations

02 451 63 71

evaluations.externes@cfwb.be

7. ET L'ANNÉE PROCHAINE ?

La compétence évaluée en juin 2025 sera également la compétence de critique. La thématique de l'épreuve sera communiquée par circulaire au début de l'année scolaire prochaine. La circulaire, dès sa publication, sera notamment déposée sur www.enseignement.be/cess, onglet « histoire ».